Centre
de services scolaire
de KamouraskaRivière-du-Loup

Québec

PROCÉDURE

CODE : SE-PRO-0901 2022-09-16 Modifié le 2023-12-21

PROCÉDURE POUR L'UTILISATION D'UN PROGRAMME EN DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

En conformité avec le Régime pédagogique (<u>Annexe II</u>), afin de pouvoir utiliser un programme en déficience intellectuelle, l'élève doit avoir un diagnostic de déficience intellectuelle **ou** un profil de fonctionnement s'apparentant à une DI, fait par un professionnel reconnu.

- ❖ Pour une déficience intellectuelle moyenne à sévère (programme CAPS-I ou DÉFIS)
- Pour une déficience intellectuelle profonde (programme DIP)

1.	Transmission par courriel aux Services éducatifs jeunes des documents suivants dans le dossier d'aide particulière de l'élève :
	☐ Rapport diagnostic de déficience intellectuelle moyenne à sévère ou profonde ou un profil de fonctionnement s'apparentant à une DI, fait par un professionnel reconnu.
	☐ Rapport d'observation de l'enseignant (Annexe 1);
	☐ Recommandation du conseiller ou de la conseillère pédagogique en adaptation scolaire;
	Portrait des apprentissages démontrant qu'il est impossible pour l'élève d'atteindre les exigences minimales de réussite du PFEQ, malgré qu'elles soient modifiées et qu'une diplomation est donc hors d'atteinte. La certification en FPT ou en FMS n'est pas accessible;
	☐ Copie du plan d'intervention avec un modèle de libellé ci-dessous :
	L'ensemble des partenaires (parents, direction, CRDI, conseiller (ère) pédagogique en adaptation scolaire, professionnels et enseignants) en tenant compte des rapports au dossier de l'élève, ont conclu qu'il était préférable pour le développement de l'élève d'utiliser à compter de l'année scolaire le programme
	Pour l'élève ayant un profil s'apparentant à une DI, une lettre mentionnant leurs consentements à l'utilisation du programme en DI doit être signée par les parents et la direction.

2. Les Services éducatifs jeunes procéderont à l'analyse de la situation et valideront l'utilisation du programme en DI par courriel. Le champ *Programme (EHDAA) pour une DIM-S ou DIP* dans GPI sera modifié par les SÉJ. La TOS fera le changement en lien avec les matières à utiliser.